Numéro 151

Samedi
24 mai 1980

Prix : 1 F

12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Débat sur l'énergie : le R.p.r encore violé et toujours content • Mexique : l'ordre blanc règne chez Portillo • Nucléaire : Giraud en guerre contre le droit de grève • Projet Peyrefitte : le R.p.r encore plus violé et de plus en plus content • Le point sur les dernières publications socialistes • Pour une réforme de la procédure budgétaire : une proposition de loi du P.s

Roi du flou, flou du roi

M. Poniatowski devra quand même répondre devant la justice des poursuites pénales engagées contre lui

L'affaire Poniatowski viendra quand même devant les juges d'un Tribunal pénal. L'ancien ministre devra comparaître en personne, il sera interrogé et il devra répondre. Il lui faudra entendre les témoins qui seront cités et il se trouvera contraint de s'expliquer...

Depuis longtemps il se débat pour éviter d'en arriver là... Mais il va tout de même s'y trouver...

Un homme est mort... Il ne faudrait pas complètement l'oublier. Assassiné. Alors que, depuis des mois, plusieurs services de police le savaient menacé. Plus de trois ans ont passé et on ne sait toujours pas pourquoi M. de Broglie a été tué... Bien que quatre jours après le meurtre, le ministre de l'Intérieur ait donné de l'enquête - qu'il considérait déjà comme close - une version qui, très vite, s'est avérée fausse.

Or, lorsque - se substituant aux magistrats - le ministre de l'Intérieur faisait cette déclaration le 29 décembre 1976, il avait eu connaissance des rapports de police faisant état depuis plusieurs mois du projet d'assassinat visant le prince de Broglie. Cependant, le ministre s'est bien gardé de faire allusion à ces rapports dans sa conférence de presse, sans doute parce qu'ils contredisaient sa thèse d'un règlement de compte crapuleux permettant de clore aussitôt le dossier.

Il a fallu attendre jusqu'à mercredi dernier - quarante et un mois plus tard - pour que M. Poniatowski reconnaisse qu'il était au courant de ces rapports à la fin de décembre 76. Ce n'est d'ailleurs pas lui qui l'a révélé, mais le commissaire Ducret, au cours de sa déposition devant la Commission parlementaire où il a dit avoir communiqué ces pièces l'après-midi même de l'assassinat de M. de Broglie. Ce qui ne signifie pas pour autant que M. Poniatowski n'en ai pas eu connaissance plus tôt.

L'essentiel de l'affaire est là. Après les déclarations du commissaire Ducret, l'ancien ministre a dû reconnaître une partie de la vérité qu'il avait, jusque là, dissimulée.

Nous avons le droit de vouloir la connaître pleine et entière. C'est le seul but des actions que nous avons entreprises. M. Poniatowski affecte d'être victime d'une machination et récuse ce qu'il appelle «la justice politique».

La dimension politique

Comment nier la dimension effectivement politique d'un tel dossier ? Le prince assassiné était député en exercice. Il avait été membre du gouvernement. Il était cofondateur avec MM. Poniatowski et Giscard d'Estaing, du parti du président... ce n'est donc pas vraiment un fait divers ordinaire. Mais ce n'est pas parce que des hommes politiques y sont impliqués que l'affaire doit échapper aux exigences du droit, de la justice, de la clarté. Au contraire. Ce que cherche pourtant M. Poniatowski, roi du flou et flou du roi.

On sait qu'il a les moyens d'éviter sa mise en accusation devant la Haute-Cour, puisque ses amis politiques sont majoritaires à la Commission de l'Assemblée nationale qui doit en décider. On sait aussi qu'il n'aura pas davantage à s'expliquer devant le Tribunal civil qu'il n'a saisi que pour faire diversion en réclamant des dommages et intérêts à plusieurs journalistes. En effet, s'il a choisi cette voie, c'est précisément parce qu'au civil, la procédure est écrite, que le fond de l'afaire ne sera pas évoqué, qu'on n'entendra pas de témoin, qu'il n'y aura pas d'enquête, qu'il ne sera pas interrogé, qu'il n'aura même pas à se présenter à l'audience.

C'est pourquoi pour ma part, j'ai choisi d'engager contre lui des poursuites pénales, en déposant une plainte pour injure et diffamation, fondée notamment sur le mot de «filou» qu'il a publiquement utilisé à mon égard. Ainsi M. Poniatowski qui se défile face à la «justice politique» devra bien répondre devant le Tribunal correctionnel. Et le débat qui doit avoir lieu aura lieu.

Georges Fillioud

épingle

«Ce texte n'est sans doute pas idéal, mais il sauvegarde l'essentiel et permet à un maximum de médecins de s'autodiscipliner».

Jacques Barrot, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, à propos de la nouvelle convention médicale.

Santé et Sécurité sociale

Mobilisation exceptionnelle contre la nouvelle convention

Dix jours après une première mobilisation pour la défense de la sécurité sociale, les syndicats C.g.t, C.f.d.t et F.e.n ont engagé vendredi une nouvelle étape de leur action qui vise cette fois à demander le retrait du projet de convention nationale élaborée entre les caisses et la seule fédération des médecins de France, organisation minoritaire.

Cette journée a été encore plus unitaire que la précédente. Les trois centrales ont en effet lancé un appel commun à de «puissants débrayages» et à des rassemblements ont eu lieu dans toute la France. L'appui de la confédération des syndicats médicaux français (C.d.m.f.), l'organisation la plus représentative dans le corps médical, s'est concrétisé par une demande aux médecins de fermer leurs cabinets pendant 24 heures. Les urgences ont cependant été assurées.

La décision de la C.s.m.f a provoqué de la part de la C.g.t une volonté de durcir l'action, notamment dans le secteur public et nationalisé. Dans le privé les mots d'ordre de débrayages ont été décidés entreprise par entreprise. Et dans beaucoup de départements ou de régions, des appels communs à des rassemblements et à des manifestations ont été lancés par le P.s.

Des envois de délégations auprès des préfets et des caisses régionales ont également eu lieu en province.

F.o qui ne partage pas les critiques sur la nouvelle convention a donné pour consigne à ses organisations de ne pas s'associer

(suite en page 2)

POSITION

Politique énergétique de Giraud

Le petit bout de la lorgnette

par Paul Quilès

Encore une fois un débat tronqué sur l'énergie à l'Assemblée nationale ! A l'occasion de la deuxième lecture du texte sur les économies d'énergie et les réseaux de chaleur, les socialistes sont intervenus pour protester contre la façon dont le gouvernement présente au pays des choix graves qui engagent l'avenir. Le «plan de redéploiement» adopté par le Conseil des ministres du 2 avril n'a même pas été débattu dans les Commissions du plan ! C'est un ensemble de dispositions à prendre ou à laisser. Même pas ailleurs... puisque ce Plan n'a pas donné lieu à un vote du Parlement.

Procédure exceptionnelle

Le ministre Giraud a donné hier la mesure de sa volonté de dialogue lorsqu'il s'est agit de débattre la proposition de mise en place d'un «comité d'évaluation des options techniques» auprès du Parlement. Ce comité, composé d'experts scientifiques, aurait pour objet d'apporter aux parlementaires une meilleure information et une appréciation plus complète sur les choix énergétiques du gouvernement.

Cette proposition aurait été adoptée par l'Assemblée nationale, si Giraud n'avait imposé une procédure exceptionnelle, très rarement utilisée en dehors des lois de finances : le vote bloqué. Dans un réquisitoire d'une violence étonnante, le ministre a fustigé sans sourire les «technocrates» qui auraient composé ce comité (que penser alors de ceux qui l'entourent ?). On croit rêver !

Tout y est passé pour convaincre le R.p.r qu'il faisait fausse route : l'appel au respect de la Constitution (on se demande en quoi le fait que les députés soient mieux informés serait contraire à la Constitution), la référence à Michel Debré, etc...

Malgré cela le R.p.r a dû se faire violence et accepter le texte du ministre. Les socialistes quant à eux ont refusé de voter un projet de loi incomplet et hasardeux qui remet en cause le caractère public de la production d'énergie électrique qui ne comporte aucune mesure fiscale propre à accroître l'efficacité de la politique d'incitation aux économies d'énergie et qui prend par le petit bout de la lorgnette un sujet d'une importance capitale : la politique énergétique de la France.

Les socialistes ont proposé qu'une loi-programme définissant des moyens appropriés s'étalant sur le court, le moyen et le long terme soit présentée au Parlement. Monsieur Giraud n'a pas daigné répondre... il fallait s'y attendre.

Malgré l'opposition du ministre de l'industrie l'Assemblée a voté un amendement proposé par Paul Quilès qui permet aux organismes du logement social d'entreprise des travaux d'amélioration thermique sans obligation de conventionnement, les gains obtenus par réduction des dépenses de chauffage étant répartis équitablement entre propriétaires et locataires. Cette importante disposition sera certainement accueillie favorablement par tous les organismes H.l.m et les locataires.

Santé : contre la nouvelle convention

(suite de la première page)

à cette journée de protestation. La C.g.c a choisi «l'abstention». Quant à la C.f.t.c, qui ne s'est pas jointe non plus au mouvement, elle se déclare opposée à la création d'un secteur d'honoraires libres pour les médecins «au préjudice des assurés sociaux et sans bénéfice pour la sécurité sociale».

François Autain, député de Loire Atlantique et délégué national du P.s à la santé et à la sécurité sociale vient d'écrire à M. Henri Berger pour lui demander de convoquer « dans les plus brefs délais » la commission des affaires culturelles, familiales et sociales dont il est le président afin qu'elle auditionne le ministe de la santé au sujet de la convention médecin-sécurité sociale.

Déjà le 19 février dernier, François Autain avait, au nom des commissaires socialistes et apparentés, demandé l'audition du ministre mais ce dernier avait décliné l'invitation, se retranchant derrière l'autonomie de la négociation. Le député écrit que « les négociations sont aujourd'hui terminées et devraient aboutir à la signature d'une convention dans un délai maximum de 10 jours et l'argument invoqué par le ministre perd ainsi tout fondement ».

RIPOSTE

12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

Parlez de «Riposte» autour de vous
Faites abonner les militants

Résumées

Bavure...

Annie Géraudie, employée à la Préfecture de Police de Paris au Service des Etrangers, vient d'être placée sous mandat de dépôt pour «corruption passive de fonctionnaires». Cette dame est accusée d'avoir délivré une trentaine d'autorisation de complaisance à des immigrés qui la payaient 50 F en retour. Ces derniers lui étaient amenés par des rabatteurs qui touchaient, eux, entre 3 et 5.000 F. Soit une somme un peu inférieure à celle que l'Etat français, aux termes du décret Imbert, entend désormais soutirer aux étrangers désireux de s'inscrire dans nos universités.

... et contre-bavure

Le Président de la République a décidé de nommer à titre exceptionnel au titre de Chevalier de l'Ordre National du Mérite Georges Lazewski, gardien de la paix stagiaire, l'homme que la télévision nous a montré lors des manifestations du 14 mai dernier, tenant d'une main le révolver avec lequel il menaçait les manifestants qui l'entouraient et frappant désespérement, de l'autre, à la porte du commissariat derrière laquelle s'étaient retranchés ses camarades. Motif de la récompense : «ce fonctionnaire a montré une déterminations et un sang froid remarquables, tenant ses agresseurs en respect et usant des moyens de dissuasion strictement nécessaires».

Question : Et il s'avait tiré ?

Cécile Goldet : où commence le viol ?

Intervention remarquée de Cécile Goldet qui s'est interrogée «en tant que femme et en tant que gynécologue» sur la proposition de loi.

Soulignant que «comme toutes ou presque toutes les femmes» elle a été victime d'agression sexuelle, Cécile Goldet n'a pas hésité à poser concrètement un certain nombre de questions : «entre le tripotage, le pelotage et le doigt qui cherche à se faufiler, où finit la gaudriole, où commence la violence sexuelle, la tentative de viol ?»... avant de remarquer que l'outrage à la pudeur «est caractérisé quand, par exemple, dans les transports en-commun, un homme cherche à mouler sa main sur l'arrondi d'une fesse»... «chose curieuse, cela semble être, de la part du mâle, une sorte d'honneur pour la femme qu'il distingue ainsi. Quel sadisme !...».

«Il aura fallu, a conclu le sénateur socialiste, l'initiative de certaines femmes courageuses pour nous permettre de discuter la proposition de loi d'aujourd'hui».

Amendes de luxe

Deux délégués C.g.t de la S.f.p, René Rembauville et Nicolas Cohen ont été condamnés le 20 mai à 10.000 F d'amende en vertu de l'article 314 du code pénal, plus connu sous le nom de «loi Anticasseurs».

Leur «délit» : avoir participé, l'an dernier, à une manifestation du personnel en grève - contre les licenciements à la S.f.p.

Les auteurs des plaintes initiales n'ont pas osé les maintenir. Ils ne se plaignent donc plus de rien. Donc, rien de «cassé».

Ce qui est frappé, c'est le droit des travailleurs de se défendre par l'action syndicale ; ce qui est visé, c'est de faire de tout citoyen qui manifeste, un délinquant ; ce qui est voulu, c'est détruire la liberté ; ceci au moment où Peyrefitte veut aggraver la brutalité de la répression.

Sénat : non à la discrimination homosexuelle

Le Sénat a adopté jeudi en seconde lecture la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs.

Mais le texte repartira «en navette» à l'Assemblée en raison des changements apportés par les sénateurs qui ont écarté, notamment, la pénalisation particulière des attentats aux mœurs de nature homosexuelle votée par l'Assemblée nationale en considérant que l'évolution des esprits et des mœurs «exigeait que notre droit consacre la liberté sexuelle de chaque individu».

Proposition socialiste

Vers une réforme de la procédure budgétaire

Le Parti socialiste entend redonner au Parlement les moyens juridiques d'exercer les pouvoirs que lui donne la constitution en matière budgétaire. Tel est le sens de la proposition de loi organique modifiant «complétant et précisant l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances», que Laurent Fabius a présentée jeudi à la presse.

En effet, selon le Secrétaire national, porte-parole du Parti socialiste «ces pouvoirs ont été confisqués par l'exécutif qui a usé et abusé des prérogatives exagérées que lui donne l'ordonnance de 1959 pour réduire à bien peu les pouvoirs du Parlement».

«Les conditions vaudevillesques» dans lesquelles a finalement été adoptée la loi de finances pour 1980, d'abord jugée inconstitutionnelle par le Conseil constitutionnel, ont largement contribué à la réflexion engagée par le Groupe socialiste de l'Assemblée nationale. La proposition de loi suggère ainsi que les députés puissent reprendre l'examen de la première partie de la loi de finances lorsque celle-ci n'est pas votée, avant toute discussion de la 2e partie. Elle prévoit encore que le conseil constitutionnel puisse être saisi en cours de route pour éviter les mauvaises surprises».

Le texte présenté par Fabius, fort de 29 articles, contient également d'autres dispositions, renforçant les prérogatives parlementaires, notamment en matière fiscale. Les députés socialistes souhaitent en outre que le Parlement soit compétent pour autoriser les emprunts d'Etat.

Le Groupe socialiste estime, par ailleurs, que le gouvernement doit obtenir une autorisation du Parlement avant de consolider la dette de certains pays étrangers, Laurent Fabius citant à cet égard le cas de la junte chilienne et du régime de Bokassa qui auraient été subventionnés par ce biais.

Evoquant l'utilisation des fonds publics, le P.c souhaite que le gouvernement justifie les transferts et les annulations de crédit qui accompagnent souvent les collectifs budgétaires présentés en cours d'année.

Pour renforcer le contrôle parlementaire le P.s estime que les droits de contrôle doivent être exercés par tous les rapporteurs qu'ils soient ou non de la Commission des finances et il souhaite que les députés aient un droit de regard sur les «fonds secrets» car selon Laurent Fabius «leur montant s'accroît étrangement en période électorale sur la fameuse ligne des dépenses diverses».

Enfin si le Parlement adopte la proposition socialiste n'importe quelle commission permanente pourrait demander des enquêtes à la Cour des Comptes et la Commission des Finances aurait le pouvoir de saisir la cour de discipline budgétaire.

Ces propositions pourraient sortir le débat budgétaire de la torpeur pour qu'il cesse d'être «une litanie, une liturgie, une léthargie».

Les dirigeants du P.s présenteront, jeudi, le «projet socialiste» aux travailleurs

Les principaux dirigeants du Parti socialiste se rendront le jeudi 29 mai aux portes des usines, à la « pause de midi » pour présenter aux travailleurs le « projet socialiste » et les propositions d'actions « unitaires » adoptées lors de la quatrième conférence nationale « entreprises » du P.s qui s'est tenue, la semaine dernière à Massy-Palaiseau. François Mitterrand se rendra jeudi à Saint Cloud, devant les usines Dassault entre 12 h 30 et 14 h. A la même heure, Jean-Pierre Chevènement, s'adressera aux ouvriers de chez « Michelin » à Clermont-Ferrand, Pierre Mauroy, député-maire de Lille, sera présent aux portes de «la lainière» de Roubaix et Michel Pezet, secrétaire national du P.s, prendra la parole à Fos-sur-Mer, devant les usines «Naphta-chimie».

Parmi les autres rencontres prévues entre les dirigeants socialistes et les travailleurs figurent notamment celles de Lionel Jospin devant «Roussel-uclaf» à Romainville, Pierre Joxe, « Boulogne électrique » à Dijon, Claude Germon aux usines de la S.n.i.a.s à Toulouse et Alain Busnel à l'Arsenal de Brest.

QUESTION ECRITE

de Philippe MACHEFER

sur la dégradation que subissent dans leurs conditions d'exploitation les entreprises de transport routier. Il demande quelles mesures sont envisagées qui reconnaîtraient le caractère utilitaire du gazole consommé par les autocars et les poids lourds notamment dans les circuits spéciaux scolaires.

PRIX DE L'EAU

Alain Danet, Maire d'Elancourt (Yvelines) cherche lui aussi depuis des mois à savoir pourquoi ses administrés paient 5,30 F le mètre cube d'eau, les habitants de la commune voisine, 3,40 F, ailleurs, 2,65 F.

Le président du Syndicat Intercommunal, le R.p.r de la Panouze, refuse de donner des explications ; il n'en demande pas non plus au concessionnaire : la Sablaise des Eaux.

Un adjoint socialiste a fait un rapide calcul : 10 millions de francs auraient été perçus par le concessionnaire, sans dépenses réelles. Cela suffirait-il à expliquer le silence ?

PUUBLICATIONS SOCIALISTES

• Le dernier numéro de **La Nouvelle Revue Socialiste** présente un dossier Pauvreté avec des textes de Chantal Vidil et Lionel Jospin. Au sommaire également, une étude d'Olivier Gélain sur «Le pétrole et la crise», une réflexion de Jacques Delors sur les «Conceptions économiques et sociales dans la Communauté européenne», une contribution de Jean Jacques Kourliansky au débat sur les identités régionales dans le contexte européen, etc...

• Dans le numéro avril-mai de **Socialisme et Economie**, quatre grandes études : «Crédibilité du projet socialiste», par Jacques Attali, «Le boumerang des Prud'homales» par Claude Germon, «La dérégulation des transports aériens» par Bernard Morel et «Le P.c.f et la contrainte extérieure» par André Vianès, ainsi que des articles de Christian Goux, Roland Guillon, P. Fransu, Guillermo Hillcoat, Jean-François Lemerre et Barthélémy Alcantara.

• Signalons également dans le n° 164 de **L'université socialiste**, bulletin de liaison des cercles Jean Jaurès, la «Méditation sur mars 78» de Fernand Robert, ainsi que la brochure éditée sous le titre **L'idéologie socialiste** - réflexion critique - par un groupe de militants des Hauts-de-Seine ; Enfin, la parution du premier numéro d'une presque nouvelle revue : **Non !** - Repères pour le socialisme, qui offre un intéressant «Abécédaire de la nouvelle idéologie française».

SEINE-SAINT-DENIS : RADIO INCULPEE

La Fédération socialiste de la Seine-Saint-Denis et la Section d'Aulnay-sous-Bois viennent d'apprendre que Jean-Claude Garson, maire-adjoint, président du Groupe des Elus socialistes au Conseil municipal est inculpé d'atteinte au monopole de la radio-diffusion en compagnie du maire d'Aulnay-sous-Bois, de 3 autres adjoints et de 2 Secrétaires généraux de la mairie, à la suite de l'émission Radio Via des 14 et 15 décembre 1979.

A cette occasion, la municipalité avait convié la population d'Aulnay-sous-Bois à dialoguer avec elle sur les problèmes du budget et de la ville et, pour la première fois, avait permis une véritable et large expression de la population par la conjugaison du téléphone et de la radio locale Via.

Le Parti socialiste exprime sa solidarité à la municipalité d'Union démocratique d'Aulnay-sous-Bois ; proteste contre ces inculpations arbitraires décidées par le pouvoir, et qui surviennent après celles de François Mitterrand, et de plusieurs élus socialistes ; demande la levée de ces inculpations ; réaffirme son attachement au principe du monopole d'Etat sur la radio-télédiffusion, monopole qui suppose l'expression pluraliste de tous les courants de pensée et non, comme actuellement, la main mise du seul gouvernement sur ces moyens, les transformant ainsi en instruments de propagande partisane.

Pour le Parti socialiste, les émissions telles que Radio Riposte ou Radio Via à Aulnay-sous-Bois, ont pour but de dénouer la situation existante, et de montrer ce que devrait être une radio pluraliste au service de la population.

TELE-P.S.

MUNICIPALITES, FEDERATIONS ET SECTIONS SOCIALISTES

RIPOSTEZ VOS INFORMATIONS.

TELEPHONE : 281.53.00 ; TELEX 660 582 F

COURRIER : 12, CITE MALESHERBES - 75009 PARIS

Projet Peyrefitte

Le R.p.r est rentré dans le rang

Il faudra donc classer au chapitre des offensives rentrées (nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette technique spécifiquement R.p.r du coïtus interruptus) la charge menée par le chiraquien Seguin contre le projet de réforme pénale d'Alain Peyrefitte. Le dit-Seguin, on s'en souvient, s'était déclaré résolu à refuser la discussion du projet (par le biais d'une question préalable) si le gouvernement refusait d'y joindre un débat sur l'abolition de la peine de mort.

Il y aura donc un débat ? Que non ! Mais il n'y aura plus de peine de mort, c'est Peyrefitte qui l'a dit ! Ou du moins un texte distribué jeudi aux membres de la Commission des lois et présenté comme « un résumé de la position exprimée par Alain Peyrefitte».

Que dit le texte ? Que «*Depuis septembre 1977 il n'y a eu en France aucune exécution capitale, ni même aucune condamnation à mort qui n'ait été cassée. A la lumière des dossiers en cours, il apparaît* (donc) *que le problème de la peine de mort ne revêt pas une actualité immédiate*».

Ainsi, le Garde des Sceaux dont on ingorait, il faut bien l'avouer, que son pouvoir était aussi grand, s'est engagé par un chiffon de papier qu'il n'a, bien entendu, «ni signé ni rédigé» à ce que les tribunaux ne prononcent plus de peines capitales et à ce que, dans le cas où ils oublieraient la consigne, le Président de la République annule leurs décisions. Et son «ami» Seguin a décidé de prendre tout ça pour argent comptant. Fin de l'opposition R.p.r. Le texte sera donc examiné, même si quelques fortes têtes (Le Douarrec par exemple) persistent à le combattre.

Ces querelles de famille ont toutefois bousculé le calendrier annoncé par le Garde des Sceaux : prévu pour débuter mardi prochain, le débat en séance publique ne s'engagera probablement pas avant les premiers jours de juin, et pourrait durer bien au-delà, compte tenu du nombre d'amendements (plus de 200 pour les seuls socialistes) présentés par l'opposition.

Et de débat ne se déroulera pas qu'au Parlement : le Parti socialiste a déjà engagé une série d'actions pour alerter l'opinion et organise dès le 28 mai, au théâtre de l'Empire à Paris, une manifestation «Contre le projet Giscard-Peyrefitte» avec la participation de François Mitterrand et de nombreuses personnalités attachées aux libertés.

La Brigade Blanche règne chez Lopez-Portillo

La face cachée du serpent à plumes

On ignore souvent, à l'étranger, que le Mexique qui apparaît comme l'un des pays les plus démocratiques d'Amérique latine et soigne cette image est un Etat où les Droits de l'Homme sont gravement bafoués : un rapport d'Amnesty international faisait état de 475 «disparus», en 1978. Mais ils sont vraisemblablement 3000 aujourd'hui.

C'est parmi les familles de disparus que s'était créé en 1977, un Comité de défense. A sa tête, une mère de famille : Rosario Ibarra de Piedra. Son fils, étudiant en médecine disparu en 1973 après les mouvements de guerilla qui ont secoué le Nord du pays. Grâce à l'action du Comité, certains disparus ont pu être localisés, on sait qu'ils sont vivants : depuis sept ans ils sont emprisonnés, sans jugement.

Polices sans uniforme

En 1979, un Front national contre la répression et pour les libertés démocratiques a été créé : il regroupe le Comité, les syndicats libres d'ouvriers, de paysans, d'étudiants et les mouvements des mal logés des bidonvilles. En décembre 1979, il a organisé, à Mexico, une manifestation qui a réuni trente mille personnes. Le pouvoir, accaparé depuis 1917 par le Parti révolutionnaire institutionnel, a dû lâcher du lest.

Depuis 1973, les polices sans uniformes ont proliféré dans ce pays du Tiers-Monde où six millions de paysans sont sans terre, et où sur soixante millions d'habitants, on compte douze millions de chômeurs ou de «désoccupés».

Contre tous les mouvements sociaux, le gouvernement répond par la répression en utilisant la «Brigade Blanche», digne émule des «Escadrons de la mort» brésiliens. Ainsi le 20 avril dernier, à Tehuipango, petit village de la région de Vera-Cruz, 20 paysans ont été mitraillés ou brûlés vifs, le village a été incendié par un groupe paramilitaire. Le tort de ces paysans : ils venaient de récupérer leurs terres, comme le leur permet la loi. Il n'y a pas eu d'enquête et le gouverneur de la province a proposé 25 dollars par mort aux familles !

Le gouvernement brandit l'épouvantail de la guérilla, et nie formellement qu'il y ait des prisonniers politiques, des enlèvements, des séquestrations et des tortures. Il vient même d'entrer, comme membre de plein droit, dans la Commission d'investigation des atteintes aux droits de l'Homme constituée par l'O.n.u.

En principe, le Parlement mexicain devrait discuter, au mois d'octobre prochain, d'une loi d'amnistie.

Le Comité et le Front voudraient faire prendre conscience aux organisations démocratiques occidentales que la démocratie au Mexique, n'est bien souvent qu'une façade. «Aussi même s'il y a dans ce pays un espace de liberté, une pression internationale peut faire cesser ces pratiques facistes, dans notre pays, disent les membres du comité.»

croqué

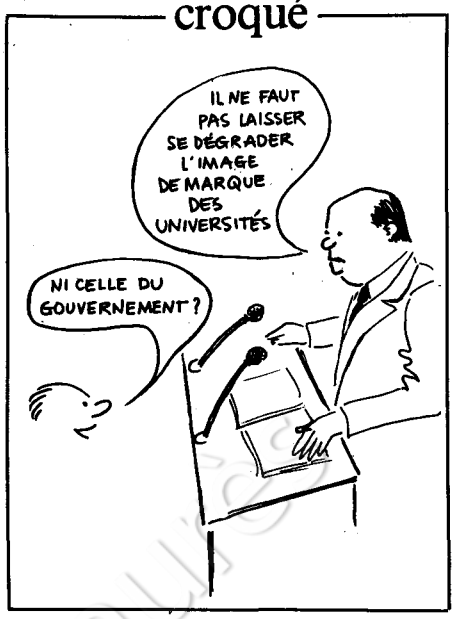

Installations nucléaires

Droit de grève irradié

Sous prétexte d'assurer la sûreté nucléaire des installations, le ministre de l'industrie s'est livré jeudi 22 mai à une violente attaque contre les travailleurs du secteur électro-nucléaire en faisant voter par les députés de la majorité un amendement au projet de loi sur les matières nucléaires, qui tend à réduire considérablement les possibilités d'exercice du droit de grève dans les installations nucléaires.

Ce texte prévoit entre autre, que toute violation intentionnelle des instructions de l'exploitant, lorsqu'elle est susceptible de mettre en cause la sûreté nucléaire de l'installation, constitue une faute lourde pouvant entraîner un licenciement immédiat.

Déjà, il y a quelques jours, usant du même prétexte, le gouvernement avait employé les forces de police à la centrale de Bugey pour expulser des grévistes. Les syndicats du secteur électro-nucléaire ont toujours fait preuve d'un remarquable sens de leurs responsabilités dans leurs mouvements revendicatifs, en prenant soin d'assurer d'une part la sûreté des installations, d'autre part de fournir un service minimum aux usagers.

Le gouvernement prend le risque, par cette mesure coercitive injustifiée, d'un affrontement grave avec les personnels concernés, qui répondent dès vendredi en amplifiant le mouvement de grève déjà prévu.

Le Parti socialiste assure de son soutien les personnels ainsi attaqués, et le Groupe parlementaire va étudier les moyens de recours contre une belle disposition attentatoire aux libertés.

Riposte : un journal nécessaire pour les cadres, utile pour les militants, indispensable pour tous